



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

Circulaire n°5462 du 23/10/2015
Modalités d'utilisation des bulletins destinés
aux élèves de l'enseignement fondamental
spécialisé organisé par Wallonie-Bruxelles
Enseignement
Types 1, 2, 3, 4 et 8
Année scolaire 2015-2016

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
 libre confessionnel
 libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
 Niveaux : Enseignement
fondamental spécialisé

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Année scolaire 2015-2016

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la
circulaire

Mots-clés

Bulletins – cycle - spécialisé

Destinataires de la circulaire

- Aux directions des établissements dispensant l'enseignement fondamental spécialisé organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement;
- Aux directions des sections fondamentales spécialisées annexées.

Pour information:

- Aux membres du Service d'Inspection de l'enseignement spécialisé;
- Aux membres du Service de Conseil et de Soutien pédagogiques de l'enseignement spécialisé organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement;
- Aux directions des Hautes Ecoles organisées par Wallonie-Bruxelles Enseignement;
- Aux directions des centres PMS organisés par Wallonie-Bruxelles Enseignement;
- Aux directions des internats et homes d'accueil organisés par Wallonie-Bruxelles Enseignement;
- Aux directions du CAF et du CTP;
- A la FAPEO;
- Aux organisations syndicales.

Signataire

Ministre / Administration de l'Enseignement
Administration : Service général de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Monsieur Didier LETURCQ, Directeur général adjoint

Personnes de contact

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Catherine GUISSSET	02/690 80 32	catherine.guisset@cfwb.be
Jean-Christophe WILEN	02/690 82 97	jean-christophe.wilen@cfwb.be
Sabine HAOT	02/690 81 63	sabine.haot@cfwb.be

Bruxelles, le 22 octobre 2015

Madame la Directrice,

Monsieur le Directeur,

Je vous informe que les dispositions prises dans la circulaire n°5032 du 15/10/2014 concernant les bulletins de l'enseignement fondamental spécialisé organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement resteront d'application pour l'année scolaire 2015-2016.

Je vous remercie pour votre collaboration,

Le Directeur général adjoint,

Didier LETURCO.